

République Française
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NEGRONDES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°56/2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 02 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Corinne CHANTRY RIBIERE donne pouvoir à Katia CABALLERO - Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Annie SEES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification du temps de travail (<à 10%) portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs :

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu la délibération n°14/2024, créant un emploi d'ATSEM, sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sur un poste permanent pour une durée hebdomadaire de 29h12

Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi est inférieure à 10% et ne nécessite donc pas la saisine préalable du comité social territorial ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 29 heures 12 minutes hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 30 heures 47 minutes (30,79 centième) hebdomadaires au motif que les horaires de son emploi du temps ont été modifiés et engendrent une augmentation de son temps de travail
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Annie SEES



Le Maire


Françoise DECARPENTRIE
24460

Votants : 15

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.

TABEAU DU PERSONNEL

1- EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

Filière	Grade ou Emploi	Statut	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Durée hebdomadaire
Administrative	Rédacteur	Titulaire	B	1	1	35/35ème
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Titulaire	C	1	0	35/35ème
	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire	C	1	1	35/35ème
Technique	Agent de maîtrise	Titulaire	C	1	1	35/35ème
	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	C	1	1	35/35ème
	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	C	1	1	22,18/35ème
	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	C	1	1	20,7/35ème
Médico-Social	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	C	1	1	23,02/35ème
	ATSEM principal 1ère classe	Titulaire	C	1	0	29,20/35ème

2- EMPLOIS PERMANENTS AGENTS NON TITULAIRES

Filière	Grade ou Emploi	Statut	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Durée hebdomadaire
Médico-Social	ATSEM Principal 2ème classe	Contractuel	CDD	1	1	30,79/35ème

3- EMPLOIS NON PERMANENTS

Filière	Grade ou Emploi	Statut	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Durée hebdomadaire
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	Contractuel	Accroiss Temp	1	0	en fonction des besoins
Technique	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	Accroiss Temp	1	0	en fonction des besoins
Animation	Adjoint d'Animation	Contractuel	Accroiss Temp	2	0	en fonction des besoins

L'An Deux Mil vingt-six, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 02 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Corinne CHANTRY RIBIERE donne pouvoir à Katia CABALLERO - Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Annie SEES a été nommée secrétaire de séance

Objet : Convention d'accompagnement aux travaux énergétiques de la Salle des fêtes Audebert et convention de financement « INTRACTING » :

Vu la délibération n° 73/2024 du 10/12/2024 actant l'adhésion de notre collectivité au groupement de commandes coordonné par le SDE 24 pour l'achat de prestations de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associées nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Vu la convention d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique proposée par le SDE 24 et précisant la mission du SDE 24 ;

Vu la convention de financement INTRACTING proposée par le SDE 24, bénéficiaire d'une enveloppe d'Avance Remboursable de la Banque des Territoires ;

Considérant l'intérêt pour notre collectivité de rénover énergétiquement la Salle Audebert ;

Considérant l'étude énergétique réalisée en **septembre 2025** et mise à jour en **avril 2026** par le SDE 24, estimant, pour le scénario de rénovation choisi, à **181 900 € HT** les travaux de rénovation énergétique ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté par le SDE 24 d'un montant de **375 842 € HT** intégrant le coût des travaux, le coût de l'ingénierie et le coût de l'accompagnement du SDE 24 ;

Considérant que notre projet de rénovation énergétique nous permettrait d'économiser **2 341 €** en fonctionnement annuel et qu'il génère un montant d'avance remboursable arrêté à **30 430 €**, les annuités étant constantes et sans taux d'intérêt car prises en charge par le SDE 24 ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique et la Convention de financement « INTRACTING ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Annie SEES



Le Maire

Françoise DECARPENTRIE
24469

Votants : 15

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.

République Française
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NEGRONDES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°58/2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 02 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Corinne CHANTRY RIBIERE donne pouvoir à Katia CABALLERO - Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Annie SEES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification tarif pour la réalisation d'une étude par le CAUE :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la réunion en date du 23 septembre 2024, et plus précisément la délibération n°44/2024, il avait été décidé de contractualiser avec le CAUE afin que celui-ci accompagne la collectivité pour une étude stratégique des futurs aménagements possibles au sein du bourg de Négrondes. La contribution financière à l'époque était estimée à 3 500 €.

Madame le Maire souhaite informer le conseil municipal, que la contribution financière a augmenté légèrement au moment de la signature de la convention et s'élève aujourd'hui à 3 750 €. Cette légère augmentation se justifie par la mobilisation de 2 à 4 chargés de mission pour la préparation et l'animation sur une demi-journée d'une balade urbaine ouvertes aux habitants et aux élus et désormais organisée avant le lancement d'une étude.

Le conseil municipal prend acte de ce changement de tarif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Annie SEES



Votants : 15

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Maire



Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.

République Française
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NEGRONDES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°59/2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 02 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Corinne CHANTRY RIBIERE donne pouvoir à Katia CABALLERO- Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Annie SEES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cession de parcelles appartenant à Mme Longueville par acte administratif :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des bâtiments et plus précisément des granges appartenant à Mme Longueville au niveau de la rue Albertine Guillaumy, menacent de s'écrouler. Le coût de la démolition est trop important pour la propriétaire, mais les laisser en l'état serait trop dangereux.

Il est donc proposé d'acquérir les bâtiments situés sur les parcelles A 552 et A 554 afin de démolir assez rapidement au moins celui situé sur la parcelle A 552 pour plus de sécurité et acquérir également les terrains situés sur les parcelles A 553 et A 1762.

Une offre d'achat a été proposée à Mme Longueville pour la somme de 1 130 € qui l'a acceptée. Cette cession pourra être conclue par acte administratif.

Après avoir pris acte de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**ACCEPTE** l'achat des parcelles d'une contenance totale de 226m² cadastrées A 552 (89m²), A 553 (72m²), A 554 (42m²) et A 1762 (23m²) pour la somme de 1 130 €.

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Considérant que Madame le Maire, en tant qu'autorité administrative, aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98II et IV de la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, désigne Monsieur Bertrand COMBEAU, Maire Adjoint, pour représenter la commune en qualité de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Votants : 15

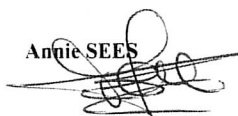
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Annie SEES



Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.

L'An Deux Mil vingt-six, le 08 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 02 juillet s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Absents excusés : Corinne CHANTRY RIBIERE donne pouvoir à Katia CABALLERO- Patricia CHAMBAUD donne pouvoir à Laëtitia BETIZEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Annie SEES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Don d'un portique à la commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a fait part à deux élus son intention de vouloir faire don à la commune d'un portique pour enfants qui est situé dans son jardin afin que celui-ci soit installé sur le délaissé herbeux en face de sa propriété pour qu'il soit utilisé par les enfants.

Afin que ce portique soit installé en toute sécurité, certains éléments devront être consolidés, réparés et les agrès devront être entièrement changés.

Compte tenu de la vétusté de ce portique pour lequel des vérifications de sécurité seront nécessairement obligatoires avant toute installation, Madame le Maire estime que ce ne serait pas opportun d'accepter le matériel malgré le bienfondé de la proposition de cet administré.

Après avoir examiné la demande et après avoir délibéré, le Conseil Municipal suit l'avis du Maire et remercie cependant cette personne.

Votants : 15

Pour : 0

Contre : 15

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Annie SEES



Le Maire



Certifiée exécutoire

Publiée et reçue en Sous-Préfecture le :

Le Maire,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.